



Septembre 2026

Dates importantes



Merci de prendre connaissance du calendrier de l'école Les Primevères-Jouvence qui se trouve en pièce jointe au courriel.

Nous vous invitons à l'utiliser lorsque vous planifiez des vacances ou des rendez-vous chez des professionnels afin de ne pas perturber les apprentissages de vos enfants. Le calendrier se déroule sur un cycle de 10 jours.

Journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire :

- 5 octobre
- 23 octobre
- 19-20 novembre
- 11 décembre (journée pédagogique flottante)
- 4 janvier
- 22 janvier (journée pédagogique flottante)
- 12 février
- 8 mars (journée pédagogique flottante)
- 9 avril
- 19 avril (journée à libérer en cas de fermeture pour force majeure)
- 10 mai (2e journée à libérer en cas de fermeture pour force majeure)
- 21 mai
- 25 et 28 juin

Assemblée générale des parents

L'implication des parents à la réussite scolaire de leur enfant est essentielle, mais au-delà des devoirs et des leçons, les parents ont la chance de pouvoir participer à la vie scolaire de leur enfant. Vous êtes cordialement invités à participer à l'assemblée générale des parents le mercredi 9 septembre à 19 heures au gymnase du pavillon Jouvence.

Diverses possibilités s'offrent à vous si vous désirez participer activement à la vie de l'école de votre enfant et faire profiter le milieu de votre intérêt et de vos compétences (Conseil d'établissement, OPP, etc.). La réussite de plusieurs projets de l'école est liée à cette collaboration. Nous comptons sur vous !

Composé de membres du personnel et de parents, le Conseil d'établissement permet aux élus de donner à l'école des leviers nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs de tous les élèves. Les idées et les opinions des membres sont importantes et enrichissent les décisions prises lors des rencontres. Lors de cette assemblée vous pourrez participer à l'élection et/ou présenter votre candidature.

Différemment au Conseil d'établissement, l'organisation de participation des parents (OPP) est une implication bénévole des parents à l'intérieur des murs de l'école. L'OPP permet de soutenir la réalisation de divers projets à l'école et d'enrichir la vie scolaire. Lors de cette assemblée, vous pourrez signifier votre intérêt à y participer.

Photo scolaire



La prise de photos de groupes et individuelles aura lieu les 9-10 septembre prochain pour les élèves du pavillon Primevères et le 14 septembre pour les élèves du pavillon Jouvence.

Déclaration de clientèle - Présence des élèves

Le **mercredi 30 septembre** sera une date très importante dans les écoles du Québec puisque nous devons procéder à la déclaration de la clientèle. C'est à partir des présences recueillies lors de cette journée que nous confirmons au ministère le nombre d'élèves inscrits à l'école. Il est donc très important que votre enfant soit présent toute la journée. Par conséquent, si votre enfant est absent le mercredi 30 septembre, vous devrez signer un formulaire qui confirme son inscription à l'école Les Primevères-Jouvence. Votre collaboration est nécessaire et nous vous en remercions à l'avance.

Sécurité routière aux abords des écoles

Comme à chaque début d'année, nous souhaitons sensibiliser les parents de nos deux établissements quant à l'importance de respecter les limites de vitesse, les panneaux d'arrêts des autobus et la signalisation aux abords des écoles. Il est également essentiel de laisser l'espace réservé aux autobus scolaires libre afin que ceux-ci puissent se stationner en toute sécurité. Il y aura une surveillance policière accrue lors des prochaines semaines.

Aussi, afin d'améliorer la sécurité aux abords du pavillon Les Primevères, nous vous demandons de ne pas se stationner dans les espaces piétons à l'avant de celle-ci.

Nous vous remercions de votre vigilance.



Absences et retards

Nous vous demandons d'utiliser le Portail Mozaïk afin de déclarer les absences de votre enfant. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à créer votre compte sur le [Portail Parents](#) et à installer l'application mParent sur votre téléphone.

Toute absence d'un élève doit être justifiée à l'aide du portail Mozaïk.

Modification à l'horaire et départ des enfants au service de garde

Si vous avez des modifications à faire quant à la période du midi ou du soir afin que votre enfant reste au service de garde ou quitte en autobus, nous vous demandons d'informer l'enseignante

de votre enfant, la technicienne en service de garde ainsi que le secrétariat de l'école le plus tôt possible. Veuillez prendre note que nous ne pouvons pas accepter de demandes de dernière minute. Si vous avez une urgence et vous devez effectuer un changement, nous vous demandons de le faire avant 9 h 30. Après cette heure, il ne sera pas possible d'effectuer un changement.

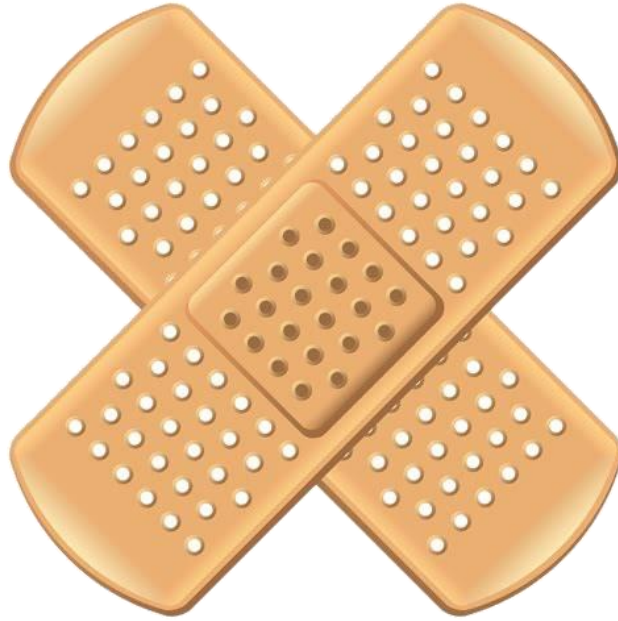
Pour des raisons de sécurité, nous tenons à vous rappeler qu'en tout temps, la présence et le départ de votre enfant doivent être signalés à l'éducatrice.

Nous comptons sur votre habituelle et précieuse collaboration pour que tout se déroule dans le respect des règles de sécurité.



Blessures-Accidents

Les blessures mineures sont traitées à notre école. Pour les blessures ou maladies plus importantes, nous contactons les parents. Nous tenons à vous rappeler qu'il est de votre responsabilité de vous informer auprès de votre assureur si votre enfant est couvert pour toute blessure qui pourrait survenir à l'école malgré les mesures de sécurité que nous prenons. Si tel n'est pas le cas, il existe auprès de certaines compagnies d'assurance de telles protections.



Administration de médicaments à l'école

Selon la loi médicale (L.R.Q. M-9), l'école ne peut, en aucun cas, administrer un médicament prescrit ou libellé par la pharmacie à un enfant, sans le consentement écrit des parents. Vous pouvez vous procurer un formulaire d'autorisation de distribuer un médicament au service de garde, au secrétariat ou sur le site web de l'école.

Les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament sont requis : il importe donc de toujours remettre le contenant original identifié au nom de l'enfant. Sur cette étiquette doivent figurer le nom de l'enfant, le nom du médecin (si médicament prescrit), le nom du médicament, la date de péremption, la posologie et la durée du traitement.

Bibliothèque - Pavillon Jouvence



Si votre enfant fréquentait le pavillon Jouvence l'année dernière, veuillez s'il vous plaît vérifier s'il a encore en sa possession des livres de bibliothèque. Si tel est le cas, veuillez lui demander de rapporter les livres oubliés à l'école. Nous voulons compléter la récupération des volumes manquants avant d'entamer les nouveaux prêts.

Parascolaire École Jouvence - Automne 2026

Cette année l'école Jouvence, en collaboration avec l'organisme Dimension Sportive et Culturelle, offre à votre enfant l'opportunité de s'inscrire à une ou plusieurs activités parascolaires.

Cette année les inscriptions se feront en ligne uniquement en vous rendant au :

www.dimensionsportive.com/inscription

Sélectionnez **CS DÉCOUVREURS** et cliquer sur l'onglet école **JOUVENCE**, c'est là qu'aura lieu l'inscription.

Important, si le cours est fermé lors de votre tentative d'inscription, c'est que le groupe est complet et aucune autre alternative n'est possible (ajout, formation 2e groupe ou liste d'attente), donc SVP ne pas contacter l'école ou notre organisme à ce sujet.

N.B. : La date limite pour s'inscrire est le **15 septembre 2026**. Pour toute question veuillez contacter DSC au 418-265-8853 ou à info@dscquebec.ca

Merci et au plaisir.

Mozaïk Portail - Nouvelle ressource

À compter du 24 août 2026, la tuile L'École ouverte sera ajoutée automatiquement dans Mozaïk-Portail. Cette nouvelle tuile permettra aux élèves et aux membres du personnel scolaire d'accéder à la plateforme L'École ouverte et à l'ensemble des ressources qui y sont offertes.

L'École ouverte offre un éventail de ressources destinées aux élèves, aux parents ainsi qu'au personnel scolaire. Une récente mise à jour permet également

de rechercher parmi un plus grand nombre de ressources, notamment celles de Curio de CBC/Radio-Canada, Éducation ONF (Office national du film) et Télé-Québec en classe.

Ces ressources sont offertes à chaque élève et au personnel scolaire des centres de services scolaires. Pour y accéder, les utilisateurs doivent se connecter à L'École

ouverte à partir de Mozaïk-Portail.

Offre d'activités gratuites pour familles à faible revenu

Accès-Loisirs Québec est un organisme communautaire qui offre aux personnes de 0 à 99 ans vivant une situation de faible revenu sur le territoire de la ville de

Québec et de L'Ancienne-Lorette :

- l'accès gratuit à des activités de loisir sportif, culturel et de plein air;
- l'accès gratuit à des spectacles, des sorties culturelles et des événements sportifs.

La période d'inscription 2026-2027 débute sous peu.

Sécurité

RAPPEL IMPORTANT POUR LA SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS

En début de journée, les enfants qui arrivent après 8 h 15 (Les Primevères) et 8 h 10 (Jouvence) se rendent directement sur la cour d'école (les portes de l'école seront verrouillées). La surveillance est assurée par des membres de notre équipe. En cas de pluie, les enfants seront dirigés vers l'intérieur.

En fin de journée, les parents qui viennent chercher leurs enfants à la cloche doivent les attendre à l'extérieur de l'école.

Pour les parents qui viennent chercher un enfant au service de garde au pavillon Les Primevères, vous devez vous diriger vers la table d'accueil. Pour le pavillon Jouvence, nous vous invitons à consulter le tableau à l'entrée afin de savoir où se trouve le groupe de votre enfant.

Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des classes, nous vous demandons de vous adresser au secrétariat en utilisant la sonnette. À moins d'une entente avec un membre du personnel, nous vous demanderons d'attendre votre enfant à l'extérieur et celui-ci viendra vous rejoindre à la porte. Veuillez prendre note que la secrétaire peut parfois être éloignée de son bureau et ne peut vous répondre instantanément, nous vous remercions d'être patient. Sur les heures du service de garde, vous devez toujours vous rendre à la table d'accueil (Primevères) ou consulter le tableau et vous adresser à l'éducatrice de votre enfant (Jouvence). La communication doit se faire d'un adulte à un autre.

Nous avons grandement besoin de votre collaboration. Merci de respecter ces façons de procéder afin de nous aider à gérer la sortie des élèves de façon sécuritaire en plus de développer l'autonomie de vos enfants.

